



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes
Office national de l'accueil

Conditions matérielles d'accueil de l'ONA dans le cadre de la protection temporaire VERSION 03.2022

Conditions matérielles d'accueil de l'ONA

- Hébergement, si nécessaire
- Allocation financière mensuelle
- Aides pour achat de denrées alimentaires
- Aides pour habillement
- Accès aux soins médicaux et prise en charge des frais
- Aides pour matériel scolaire et pédagogique
- Service d'interprétariat lors des rendez-vous (suivi social, prise en charge)

La personne doit signer un formulaire de demande en obtention des conditions matérielles d'accueil pour pouvoir bénéficier des aides de l'ONA.

Conditions préalables à remplir dans le chef du bénéficiaire d'une protection temporaire (BPT) :

1. ne pas disposer des ressources nécessaires pour assurer sa subsistance ;
2. ne pas disposer d'une prise en charge ;
3. être en possession de l'attestation d'une protection temporaire délivrée par la Direction de l'immigration du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Si la personne dispose de revenus, les aides de l'ONA sont suspendues. La personne doit informer l'ONA sans délai de tout changement relatif à sa situation financière.

La fin de la protection temporaire implique aussi l'arrêt des conditions matérielles d'accueil de l'ONA.

Les conditions matérielles sont attribuées directement et exclusivement aux personnes et pas à la famille d'accueil qui les loge à titre privé.

Les conditions matérielles d'accueil de l'ONA comportent les aides suivantes :

Allocation financière (par mois)	
- par adulte	28,29 euros
- par mineur	14,14 euros
Hygiène	
- 0-2 ans	57,40 euros
- 2-4 ans	46,36 euros
- 4-12 ans	35,32 euros
- à partir de 12 ans	39,74 euro

Alimentation, si fourniture de repas n'est pas assurée par l'ONA (par mois)	
- par adulte	220,75 euros
- par mineur (2-18 ans)	193,17 euros
- par bébé 0-2 (Bon lait/BL)	193,22 euros

Habillement	
Frais d'habillement	
- au moment de la demande	110,38 euros
- par adulte tous les 6 mois	55,19 euros
- par mineur tous les 6 mois	110,38 euros
Aides pour matériel scolaire et pédagogique	
- par mineur	110,38 euros
- par mineur achat dictionnaire	33,12 euros
- par adulte cours de langues pour achat de livre	31,52 euros